

Grèves à Conakry (1950 et 1953)

Le salaire minimum en question

Abdrahmane Tagourla

Mise en ligne : septembre 2024

DOI : <https://doi.org/10.51185/journals/rhca.2024.060703>

Résumé

Cet article se concentre sur les grèves générales de 1950 et 1953 en Guinée. Il s'intéresse aux aspects économiques de ces deux mouvements, à savoir le pouvoir d'achat des salariés guinéens et les revendications pour une augmentation salariale. Introduit en Afrique occidentale française (AOF) au milieu des années 1930, le salaire minimum vise à maintenir le pouvoir d'achat des salariés en fonction de l'inflation des prix. Au fil des années, la hausse des prix provoque un fort mécontentement des travailleurs guinéens qui exigent une révision des salaires leur permettant de vivre dans la dignité. L'article met également en lumière les difficiles négociations entre les syndicats de travailleurs et l'administration coloniale, ainsi que les mobilisations des employés lors des grèves, les réunions publiques se succédant pour déjouer les provocations des autorités.

Mots-clés : Guinée Conakry ; syndicats ; grèves ; salaire minimum ; pouvoir d'achat

Strikes in Conakry (1950 and 1953). The Minimum Wage in Question

Abstract

This article focuses on the general strikes of 1950 and 1953 in Guinea. Based on these two major general strikes, it explores the economic aspects of these movements, namely Guinean wage earners' purchasing power and demands for salary increases. Introduced in French West Africa (AOF) in the mid-1930s, the minimum wage was designed to support employees' purchasing power, regardless of price inflation. Over the years, rising prices led to strong discontent among Guinean workers, who demanded a salary review, to enable them to live in dignity. The article also highlights the difficult negotiations between the workers' unions and the colonial administration, as well as employees' mobilization during strikes, setting one public meeting after another to thwart provocations by the authorities.

Keywords: Guinea Conakry; Trade unions; Strikes; Minimum wage; Purchasing power



Ce document est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution-Non-Commercial 4.0 International (CC BY-NC 4.0). <https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>
<https://oap.unige.ch/journals/rhca>

e-ISSN: 2673-7604

Les syndicats ont pris une place importante dans la vie des Guinéens après la Seconde Guerre mondiale. Le premier président de la République de Guinée, Sékou Touré, issu du milieu syndical, a d'abord milité à la Confédération générale du travail (CGT) puis est devenu l'un des dirigeants de l'Union générale des travailleurs d'Afrique noire (UGTAN), créée en janvier 1957 à la Conférence de Cotonou. Abdoulaye Léléouma Diallo, syndicaliste guinéen, secrétaire général adjoint en charge de l'éducation ouvrière et de la formation syndicale au sein de l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUS, en 1976), également haut-fonctionnaire au Bureau international du travail (où il a fait son entrée en 1988) a suivi avec beaucoup d'intérêt l'évolution du syndicalisme en Guinée. Il souligne d'ailleurs que la devise du pays, « Travail, Justice, Solidarité », rend bien compte de l'influence du syndicalisme dans la construction de l'État guinéen¹. Dans son dernier ouvrage consacré au mouvement syndical en Guinée, Diallo note l'impact des syndicats guinéens dans les combats pour la décolonisation, l'indépendance et la dignité africaine :

En Afrique de l'Ouest, lorsque l'on évoque les mouvements sociaux qui visent à unifier les travailleurs dans des syndicats, en vue de défendre leurs intérêts communs, le nom de la Guinée vient souvent à l'esprit. Pour avoir participé, voire contribué avec force à la décolonisation du pays bien avant la vague des indépendances des anciennes colonies françaises d'Afrique, le syndicalisme guinéen a marqué son histoire d'une pierre blanche.²

C'est en 1937, sous le Front populaire, que les syndicats ont été autorisés en Afrique occidentale française (AOF) mais de manière restrictive³. L'arbitrage est obligatoire, ce qui signifie qu'en cas de conflit du travail, il était interdit de faire grève sans passer par un arbitre, puis un surarbitre, dont la décision finale devait être respectée par les parties concernées. La possession d'un certificat d'études primaires (CEP) était également requise pour adhérer à un syndicat. Ce n'est qu'en 1944 qu'un décret du 7 août, inspiré des recommandations de la Conférence de Brazzaville (30 janvier-8 février 1944), autorise le droit syndical sans restriction dans les colonies françaises⁴. Deux ans plus tard, la création de l'Union française, qui pose le principe que tout homme peut défendre ses intérêts et ses droits par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix, concrétise les réformes initiées lors de la Conférence de Brazzaville. Dès lors, les travailleurs guinéens, comme ceux du reste de l'Afrique occidentale française, vont démontrer leur capacité à combattre la ségrégation raciale et les différences de statut entre travailleurs africains et européens. Leurs luttes aboutissent à la promulgation du code du travail pour les territoires français d'outre-mer en 1952⁵.

La Guinée, l'un des territoires les plus syndiqués de l'AOF⁶, est devenue le théâtre d'une âpre lutte entre employeurs et employés, surtout au début des années 1950. Principalement regroupés au sein de la CGT et de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) – les cheminots restant pour leur part autonomes – et, dans une moindre mesure, de Force ouvrière (FO) dans la fonction publique, les syndicats guinéens ont exprimé leur volonté de peser de tout leur poids pour améliorer le sort des travailleurs durant cette période. Des séries de grèves, y compris des grèves générales, marquent l'activité syndicale guinéenne. Ces mobilisations témoignent, entre autres, du mécontentement des salariés et employés guinéens à l'égard de la politique des bas salaires. L'augmentation du salaire minimum, perçu comme un instrument de justice sociale, est la principale revendication des travailleurs guinéens pour faire face au coût de la vie très élevé.

L'histoire du syndicalisme africain pendant la période de décolonisation a suscité beaucoup d'intérêt. Elle est richement documentée, notamment grâce aux travaux d'Iba Der Thiam, Jean Meynaud, Andras November, Gérard Fonteneau, Omar Gueye et surtout de Frederick Cooper, dont les études mettent en avant les mobilisations des travailleurs à l'encontre d'un système du travail jugé injuste⁷. On peut également

¹ Diallo Abdoulaye-Léléouma (2022), *Mouvement syndical en Guinée : une longue lutte appuyée par l'OIT*, Paris, l'Harmattan, p. 38.

² *Ibid.*, p. 15.

³ Archives nationales du Sénégal (ANS), fonds AOF, K 70 (19), Législation du travail en AOF : convention collective, congé payé, syndicats, correspondance et rapports, mars 1937.

⁴ ANS, fonds AOF, K317 (26), Conférence de Brazzaville : documentation générale, procès-verbal, coupures de presse, correspondance, 1944.

⁵ Gueye Omar (2011), *Sénégal : histoire du mouvement syndical. La marche vers le code du travail*, Paris, L'Harmattan.

⁶ 44 300 syndiqués sur 109 400 salariés, derrière le Sénégal : 55 700 en 1955-1957. Ces chiffres sont tirés de Schachter-Morgenthau Ruth (1998), *Le multipartisme en Afrique de l'Ouest francophone jusqu'aux indépendances : la période nationaliste*, Paris, l'Harmattan, p. 440, sur la base des données de l'inspection du travail de Dakar 1956-1957 qu'elle a utilisées.

⁷ Voir Thiam Iba Der (1983), « L'évolution politique et syndicale du Sénégal colonial de 1840 à 1936 », thèse de doctorat, Université Paris-1 Panthéon Sorbonne ; Meynaud Jean et Salah-Bey Anisse (1963), *Le syndicalisme africain : évolution et perspectives*, Paris, Payot ; November Andras (1965), *L'évolution du mouvement syndical en Afrique occidentale française*, Paris-La Haye, Mouton ; Fonteneau Gérard, de Madounga Noël et Linard André (dir.) (2004), *Histoire du syndicalisme en Afrique*, Paris, Karthala.

citer l'article d'Ibrahima Thioub retraçant l'évolution des prix et des salaires des manœuvres à Dakar depuis le début des années 1930 jusqu'à l'adoption des premiers décrets du code du travail des territoires d'outre-mer⁸. Thioub y montre comment la question des salaires est devenue centrale dans les luttes syndicales africaines. Il existe par ailleurs des études sur les grèves des années 1950 en Guinée. Dans le livre d'Elizabeth Schmidt *Mobilizing the Masses*, un des chapitres porte sur les mobilisations ouvrières et syndicales. Elizabeth Schmidt s'est intéressée à la grève de 1953, notamment du point de vue des liens entre ouvriers, femmes et campagnes⁹. Dans sa thèse, Céline Pauthier a consacré un chapitre aux rapports entre mouvements syndicaux et partis politiques guinéens. En analysant la grève générale de 1950, elle s'est intéressée aux changements intervenus au sein du Parti démocratique de Guinée (PDG), section locale du Rassemblement démocratique africain (RDA, créé en 1946 à Bamako) entre 1948 et 1950, et a souligné les enjeux politiques pour le RDA lors de cette grève dont les revendications principales concernent le salaire minimum interprofessionnel garanti¹⁰. Frederick Cooper, quant à lui, a analysé l'ampleur des revendications économiques des salariés africains dans les années 1950. Il montre comment l'inspection du travail s'est efforcée d'éviter des grèves en AOF, plus particulièrement en Guinée¹¹. Dans son ouvrage intitulé *L'Afrique dans le monde*, il a par ailleurs analysé les rapports entre les mouvements syndicaux et les mouvements politiques dans les années 1950. Au cœur de cette étude, il note qu'au début des années 1950, Sékou Touré a commencé à politiser les revendications syndicales guinéennes¹².

L'historiographie de ces grèves a surtout mis l'accent sur les revendications politiques dans les années 1950. Cet article propose plutôt de mettre les enjeux économiques au cœur de la réflexion, en se concentrant essentiellement sur les revendications des travailleurs guinéens, liées à la hausse des prix et à la baisse du pouvoir d'achat¹³. Il est vrai que certains dirigeants syndicaux avaient des liens avec les partis politiques au début des années 1950, mais les travailleurs qui se sont joints à ces grèves étaient plus préoccupés par la baisse de leur pouvoir d'achat que par les enjeux politiques. Les grévistes ont, lors des grèves, principalement revendiqué une baisse substantielle du coût de la vie afin d'augmenter leur pouvoir d'achat. Par ailleurs, l'une des doctrines de la CFTC était de se tenir à l'écart des partis politiques et d'éviter d'impliquer ses militants dans des grèves purement politiques.

Un ensemble varié d'archives et de sources de presse ont été mobilisées pour cet article. Différentes séries du fonds AOF des Archives nationales du Sénégal (Dakar) ont été consultées pour retracer la grève de 1950 en Guinée. Dans une moindre mesure, cet article mobilise les archives de la CGT, notamment le fonds Marcel Dufriche¹⁴, ainsi que le journal de la CGT, *Le Peuple*. Ce sont principalement les archives de la CFDT qui ont été mobilisées et plus particulièrement le fonds Gérard Espéret¹⁵ qui conserve des dossiers relatifs aux grèves en Guinée Conakry dans les années 1950. Ces archives apparaissent particulièrement pertinentes, car elles permettent de comprendre les modalités de revendications syndicales et la place des syndicats guinéens dans les négociations, ce que ni les archives coloniales de Dakar, ni les archives de la CGT ne permettent.

⁸ Thioub Ibrahima (1994) « Économie coloniale et rémunération de la force de travail : le salaire du manœuvre à Dakar de 1930 à 1954 », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 81(305), pp. 427-453.

⁹ Schmidt Elisabeth (2005), *Mobilizing the Masses : Gender, Ethnicity and Class in the Nationalist Movement in Guinea, 1939-1958*, Portsmouth, Heinemann Educational Books.

¹⁰ Pauthier Céline (2014), « L'indépendance ambiguë : construction nationale, anticolonialisme et pluralisme culturel en Guinée (1945-2010) », thèse de doctorat, Université Paris Diderot, p. 176.

¹¹ Cooper Frederick (2004), *Décolonisation et travail en Afrique : l'Afrique britannique et française 1935-1960*, Paris, Éditions Karthala, p. 272.

¹² Cooper Frederick (2015), *L'Afrique dans le monde : capitalisme, empire, État-nation*, Paris, Payot, p. 158.

¹³ Sur la vie chère en Afrique voir Bonnecase Vincent (2019), *Les prix de la colère. Une histoire de la vie chère au Burkina Faso*, Paris, Éditions de l'EHESS.

¹⁴ Marcel Dufriche (1911-2001) est entré à la CGT en 1929. De 1950 à 1965, il a été responsable de la Commission confédérale des territoires d'outre-mer et a participé à plusieurs conférences syndicales en Afrique. Il a été aussi membre actif du Parti communiste français (PCF). Au cours de sa carrière, Marcel Dufriche a également dirigé la mairie de Montreuil de 1971 à 1984. Une biographie plus complète de Marcel Dufriche est disponible dans les archives de l'institut CGT d'histoire sociale en particulier dans le fonds Marcel Dufriche (cote 15B1). En ligne, consulté le 4 novembre 2024, http://www.ihs.cgt.fr/wp-content/uploads/2019/02/04_05_Dufriche_1930_1964_15B1.

¹⁵ Gérard Espéret (1907-1995) a adhéré à la CFTC en 1933. Il a participé à la mise en place de la commission confédérale d'outre-mer dont il a pris la tête en 1950. Il a été un des organisateurs de la CFTC d'outre-mer et a fait de longs voyages en Afrique au cours desquels il a écrit des carnets. Entre 1953 et 1958, il est élu membre du conseil supérieur des affaires sociales d'outre-mer. Une présentation biographique de Gérard Espéret se trouve dans la première page des archives de la CFDT portant son nom (cote CP/10). En ligne, consulté le 4 novembre 2024, <https://archives.memoires.cfdt.fr/Inventaires/p164/Fonds-Gerard-Espéret>.

Cet article est structuré en quatre parties. La première partie est consacrée au mécontentement des travailleurs guinéens qui, étant donné la hausse des prix, réclament une augmentation du salaire minimum. Cette situation donne lieu à des négociations difficiles entre les syndicats guinéens et l'administration coloniale. La deuxième partie traite de l'émergence de leaders syndicaux en Guinée, tels que Sékou Touré et David Soumah, issus de deux écoles syndicales différentes mais qui, à partir des années 1950, ont façonné un mouvement syndical d'envergure et se sont engagés dans des luttes pour la cause des travailleurs africains. Dans la troisième partie, l'analyse porte sur la première expérience de grève générale à Conakry contre l'inflation des prix et les bas salaires, en particulier celle de juin 1950. La quatrième partie est un récit détaillé de la grève générale de 1953. Elle se concentre principalement sur les revendications économiques des syndicats guinéens dans un contexte marqué par l'introduction d'un code du travail pour les territoires d'outre-mer, ainsi que sur les formes de lutte et les méthodes d'organisation.

Aux sources du mécontentement : salaire minimum et hausse des prix

Au début des années 1950, l'Union française, en tant que fédération « une et indivisible », est largement remise en cause. L'octroi de la citoyenneté en 1946 aux ressortissants d'outre-mer non originaires des Quatre Communes du Sénégal, grâce notamment aux efforts des députés africains au parlement français n'a pourtant pas mis fin aux discriminations raciales qui caractérisent les rapports entre la métropole et ses colonies¹⁶. Sur le plan politique, l'article 80 de la Constitution française promulguée en 1946 aurait dû généraliser le droit de vote dans les colonies. Mais des lois particulières ont été établies pour définir les conditions dans lesquelles ils exerceraient leur droit de citoyenneté¹⁷. Par ailleurs, au cours de cette période, le coût de la vie connaît un accroissement incessant en Guinée. C'est à partir de ce moment que les syndicats guinéens demandent une revalorisation, avec d'une part l'augmentation du salaire minimum, et d'autre part la réduction des marges bénéficiaires qui permettrait la baisse des prix. Dans une lettre datée de juin 1950 au Haut-Commissaire de l'AOF, Framoi Bereté, président de la caisse de stabilisation des prix du café et membre du comité consultatif du riz et de l'essence d'orange¹⁸, note qu'en 1946 un salaire de 46 francs permettait d'avoir 8 kg de riz alors qu'en 1950 le salaire de 80 francs ne permet plus de payer que 4 kg¹⁹. Dans un document syndical de 1950, retrouvé aux Archives nationales du Sénégal, un tableau comparatif atteste de l'évolution considérable des prix de plusieurs produits entre 1946 et 1950 : 2 mètres de percale (étoffe de coton tissée) valaient 44 francs en 1946 alors qu'en 1950 un mètre coûte désormais 90 francs ; l'huile est passée de 22,50 francs le litre à 114 francs le litre ; 1 kg de viande de 23 francs à 85 francs ; 1 kilo de poisson de 7,5 à 50 francs²⁰. S'ajoute à cela une augmentation des impôts personnels alors même que le salaire minimum est resté le même. Et le même document de conclure : « Cette comparaison ne démontre-t-elle pas que la valeur de notre salaire en 1946 est 5 fois supérieure à celle que nous touchons actuellement²¹ ? »

Le fait le plus marquant de cette baisse du pouvoir d'achat du salarié guinéen est qu'en 1946, avec un salaire de 46 francs, il pouvait payer la moitié de son impôt personnel de 85 francs, alors qu'en 1950, avec un salaire de 80 francs, il ne peut payer qu'un cinquième de cet impôt, qui s'élève à 380 francs²². D'après les syndicats guinéens, et malgré cette inflation, le gouvernement n'a pris aucune mesure pour stabiliser ou bloquer les prix. C'est dans ce contexte que différentes organisations syndicales adressent une lettre, le 5 décembre 1949, à Roland Pré²³, gouverneur de la Guinée entre 1948 et février 1951. Elles y réclament le relèvement du salaire du manœuvre et la révision des salaires des autres catégories. Mais leurs demandes ne sont pas suivies

¹⁶ Journal officiel de la République française (JORF), loi n° 46-940 du 7 mai 1946, dite également loi Lamine Gueye, qui donna la qualité de citoyen à tout ressortissant d'outre-mer au sein de l'Union française.

¹⁷ Cooper Frederick (2014), *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot.

¹⁸ Il devient président de l'Assemblée territoriale de la Guinée française (1954-1956), appartenant au camp des conservateurs.

¹⁹ ANS, fonds AOF, K44(1) ; lettre de Framoi Bereté (Président de la Commission permanente) au Haut-Commissaire de l'AOF, juin 1950, p. 2.

²⁰ ANS, fonds AOF, K44(1), Comité inter-syndical (Soriba Touré, Sékou Touré, Lamine Fofana, Marius Sinkoun, Raymond Faber, Papa N'Diaye « Travailleurs guinéens : l'Union dans l'action », 6 juin 1950.

²¹ *Ibid.*, p. 2.

²² *Le Peuple*, semaine du 14 au 21 juin 1950, p. 2.

²³ Gouverneur anticomuniste qui a combattu le RDA avant de devenir Haut-Commissaire au Cameroun de 1954-1957. Il a lutté contre l'Union des populations du Cameroun qu'il a faite dissoudre le 13 juillet 1955. Pré Roland (1951), *L'avenir de la Guinée française*, Conakry, Les Éditions guinéennes.

d'effet, comme en atteste une autre lettre issue de la déclaration du comité intersyndical guinéen, composé de la CFTC, de la CGT et des cheminots, faite le 31 mai 1950 au stade municipal de Conakry :

Le grand retard mis par le gouvernement pour réunir la commission consultative du travail, la mauvaise foi et les provocations employées par la délégation patronale sont les motifs du grand mécontentement général de la classe ouvrière de notre pays. Au moment où le pouvoir d'achat du salarié guinéen baisse, les bénéfices du capitalisme montent.²⁴

Cette lettre, adressée au gouverneur Roland Pré, à l'inspecteur du travail (Roure), au maire, au président de la Chambre de commerce et au président de la Chambre d'agriculture et d'industrie, dénonce le fait qu'au moment où le pouvoir d'achat du salarié guinéen baisse, les bénéfices des capitalistes augmentent. Dans une autre lettre retrouvée aux archives de la CFDT, les syndicats guinéens se plaignent que :

des bénéfices scandaleux sont réalisés par les capitalistes. La percale, la chemise, l'imperméable, les chaussures, le casque, la couverture, le vélo etc., tous les articles sont vendus avec un minimum de 40 % de bénéfice. Par ailleurs, le volume des importations est fortement élevé par rapport aux années. Mais malgré leurs immenses superbénéfices, les capitalistes refusent à nous accorder un salaire minimum de 134 frs.²⁵

Ils mettent ainsi en avant le fait qu'avec un salaire de 46 francs par jour, ils étaient capables d'acheter en 1946 plus de marchandises qu'avec un salaire de 80 francs en 1950²⁶. La cherté de la vie pèse lourdement sur les salariés guinéens.

Ce constat fait en 1950 s'inscrit dans une longue suite d'interpellations faites depuis le milieu des années 1940 par les syndicats guinéens réclamant la révision du salaire minimum. En janvier 1948, le gouverneur Roland Pré fixe ainsi le salaire minimum à 60 francs par jour, alors que les syndicats revendiquaient 70 francs. Le patronat, de son côté, proposait 64 francs. Au mois d'août de la même année, le gouverneur Roland Pré impose le salaire à 69 francs sans réunir la commission consultative du travail, alors que les syndicats demandaient 90 francs. Cette mésentente entre syndicats guinéens et administration atteint son point culminant en 1949 quand le gouvernement reste ferme sur un salaire minimum de 72 et 80 francs alors que les salariés exigeaient 108 francs²⁷. Une distinction est ainsi établie entre le manœuvre permanent qui bénéficiait du salaire le plus élevé et le manœuvre temporaire ou occasionnel dont le salaire était inférieur de 8 francs.

Un autre grand sujet de mécontentement est la différence de salaires entre les Européens et les Guinéens. Les syndicats guinéens reprochent au patronat de pratiquer une politique de ségrégation raciale. Ils estiment que les employés européens perçoivent des salaires cinq fois supérieurs à ceux des Africains pour les mêmes qualifications professionnelles²⁸.

L'émergence des leaders syndicaux en Guinée : Sékou Touré et David Soumah

La ségrégation raciale, la politique des bas salaires, et de manière générale le non-respect du principe « à travail égal salaire égal²⁹ », viennent largement contredire les promesses faites à la Conférence de Brazzaville de 1944 et les dispositions de la Constitution de 1946. Lors de la Conférence de Brazzaville, deux séances étaient entièrement consacrées à la question du travail. Y ont été étudiés en détail la question du relèvement des salaires et les moyens d'amélioration des conditions du travail afin d'aboutir à une collaboration parfaite entre employeurs et employés³⁰. Deux ans plus tard, la création de l'Union française, qui consacre l'égalité des droits et des devoirs entre les citoyens français, n'entraîne pas pour autant l'égalité salariale. En Guinée, dans un contexte de revendication politique et salariale important, le mouvement syndical devient de plus en plus puissant grâce à des leaders tels que Sékou Touré ou David Soumah.

²⁴ ANS, fonds AOF, K44(1), « Grève Guinée : fixation du salaire minimum en Guinée 1950 ».

²⁵ Archives Confédération française démocratique du travail (CFDT), CH4/149, extrait de la motion du comité intersyndical (CGT, CFTC et Cheminots), 31 mai 1950.

²⁶ ANS, fonds AOF, K44(1), Comité inter-syndical (Soriba Touré, Sékou Touré, Lamine Fofana, Marius Sinkoun, Raymond Faber, Papa N'Diaye), « Travailleurs guinéens : l'Union dans l'action », 6 juin 1950.

²⁷ ANS, fonds AOF, K415(144), lettre du gouverneur général au gouverneur de la Guinée française, relative au projet d'arrêté local portant sur la parution du salaire minimum du travailleur non spécialisé, 1^{er} février 1949.

²⁸ ANS, fond AOF, K44(1), extrait de la motion de résolution du comité intersyndical de grève, 31 mai 1950, p. 3.

²⁹ ANS, fonds Sénégal, 13G57(180), Rapport du gouverneur du Sénégal Maestracci, au gouverneur général Cournarie, cité *in Gueye O., Sénégal..., op. cit.*, p. 80.

³⁰ ANS, fonds AOF, K317(26), « L'examen des problèmes du travail », *Paris-Dakar*, 3 février 1944.

Sékou Touré est né à Faranah, en Haute Guinée en 1922, dans une famille modeste. Il dit descendre de l'Almamy Samori Touré célèbre résistant guinéen qui a combattu la pénétration française durant seize ans. Il a d'abord suivi une formation coranique, puis intégré l'école technique Georges Poiret à Conakry. Après son admission au concours des cadres des Postes, télégraphes et téléphones (PTT) en 1941, Ahmed Sékou Touré embrasse le mouvement syndical. Remarqué pour sa capacité à diriger, il devient secrétaire général des syndicats des travailleurs des PTT en 1945, puis secrétaire général du trésor en 1947 et enfin dirige la CGT de 1946 à 1958. Après la création de l'UGTAN en 1957, il devient son secrétaire général puis son président³¹. Sékou Touré a dirigé quelques grèves au cours de sa carrière syndicale, à l'exemple de celle des postiers en 1945. En avril 1950, il tente, sans succès, d'organiser une manifestation publique des auxiliaires d'administration pour réaffirmer l'importance de la CGT au sein de la commission consultative du travail. Un mois plus tard, il obtient l'accord de la CFTC pour une grève générale en juin dont nous verrons plus loin les modalités. En 1953, il est l'un des dirigeants de la grève générale de 73 jours pour l'augmentation du salaire minimum et l'application du code du travail. Parallèlement à son intense activité syndicale, Sékou Touré mène une carrière politique. Il est un des membres actifs du RDA fondé à Bamako en 1946 pour contrecarrer les actions du colonialisme français en Afrique. Au sein du RDA est fondé en 1947 le Parti démocratique de Guinée (PDG) dont il devient le secrétaire en 1952. En 1953, il est élu conseiller territorial, et en 1955, membre du comité de coordination du RDA et maire de Conakry. Il est élu député à l'Assemblée nationale française en 1956. Deux ans plus tard, il appelle à récuser la Communauté franco-africaine voulue par le Général De Gaulle, proposée par un référendum le 28 septembre 1958. Le discours du leader guinéen est très bien entendu à Conakry où le « non » l'emporte avec une écrasante victoire. Le 4 octobre de la même année, Touré devient président de la République de Guinée. Il est réélu pour sept ans le 1^{er} janvier 1968, le 27 décembre 1974 et enfin en 1980. Sékou meurt le 26 mars 1984 à Cleveland, aux États-Unis.

David Soumah est né le 17 octobre 1920 à Conakry. Il intègre le mouvement syndical vers la fin des années 1940 à l'école de la CFTC métropolitaine où il fait son éducation syndicale. Mais c'est en 1950, en sa qualité de secrétaire général de l'Union des syndicats de la CFTC guinéenne, qu'il participe à la grève générale de 48 heures des 9 et 10 juin sous l'impulsion de l'Union des syndicats confédérés regroupant la CGT, la CFTC et les cheminots. En 1953, avec l'accord de la CGT et des cheminots, il participe également à la grève générale. Il est porté à la tête de la Confédération africaine des travailleurs croyants (CATC), section AOF (qui est le nouveau nom de la CFTC désormais autonome) en 1956³². Après l'indépendance de la Guinée, Soumah est arrêté et expulsé par Sékou Touré en raison de ses activités syndicales³³. Il se réfugie à Dakar où il finit par obtenir la nationalité sénégalaise. Au Sénégal, il est également nommé secrétaire général adjoint de l'Union nationale des travailleurs du Sénégal (UNTS). En 1963, il représente les syndicats sénégalais à Genève lors du Congrès de l'organisation internationale du travail (OIT) et intègre la Confédération syndicale africaine (CSA) en tant que secrétaire administratif. En 1966, il devient président du Front de libération nationale de la Guinée (FLNG), un groupe guinéen qui lutte contre le régime de Sékou Touré. En décembre 1967, sur invitation du Centre afro-américain du travail, il assiste aux États-Unis à la Convention biennuelle de l'American Federation of Labor-Congress of Industrial Organizations (AFLCIO).

Comme on le voit, David Soumah et Sékou Touré appartiennent à deux syndicats rivaux, aux doctrines différentes. Soumah, formé à la CFTC, est plus modéré et s'est tenu à l'écart des partis politiques dès le début, tandis que Touré, formé à la CGT, s'est fait un nom dans le mouvement politique. En 1950, ils entrent leurs ambitions et rivalités personnelles et s'unissent pour revendiquer l'augmentation du salaire minimum pour les travailleurs de Conakry³⁴. Un comité intersyndical est alors créé en 1950 pour organiser une grève générale de 48 heures en juin. La création de ce comité marque le début d'une grande union. En 1952, la CFTC de Conakry propose au comité intersyndical d'organiser une conférence à Dakar, réunissant toutes les tendances et affiliations de territoires de l'AOF, en vue d'une action collective pour l'obtention d'un code du travail. Cette conférence a bien lieu les 6, 7 et 8 octobre 1952 et décide d'une grève générale le 3 novembre

³¹ Archives nationales Pierrefitte (ANP), fonds Service de coopération technique internationale de police (SCTIP), dossier n° 294, Christian Biau, « L'homme qui osa dire non à de Gaulle », *L'Express*, 23 septembre 1982.

³² ANP, SCTIP, dossier n° 220, Salamine, « Déplacement d'un dirigeant syndicaliste sénégalais (syndicats croyants et CSA) », 18 décembre 1965.

³³ CFDT, CP/10/85, Firmin Coumbassa, « Union territoriale des syndicats CATC de Guinée : assemblée des responsables et militants : rapport présenté par le secrétaire général », 1959.

³⁴ CFDT, CH/4/149, Comité inter-syndical (Faber N'Diaye, Sékou Touré et Soriba Touré), « Résolution du comité intersyndical de grève », 8 juin 1950.

1952 dans toutes les villes de l'AOF³⁵. Le syndicat FO rejoint le Comité intersyndical lors de la grève générale de 1952, mais ne participe pas à la grève générale de 1953, ni à la grève des postiers du comité intersyndical en 1954. FO fait sa réapparition au comité intersyndical en 1956 pour la nouvelle grève des postiers d'AOF. Ce fut la dernière grève du comité intersyndical.

La grève générale de 1950 : une protestation contre les bas salaires et l'inflation

Le 31 mai 1950, le comité intersyndical de grève organise un meeting au stade municipal de Conakry auquel plus de 12 000 travailleurs assistent. C'est au cours de ce meeting que la CGT de Sékou Touré parvient à obtenir l'accord de la CFTC de David Soumah. À l'unanimité, les travailleurs votent la motion suivante :

La signature sans délai des demandes de l'arrêté assurant au manœuvre de Conakry le salaire de 134 frs par jour et l'extension sans délai de ce nouveau salaire aux zones de l'intérieur. L'examen sans délai des demandes de révision des salaires pour les catégories qualifiées des conventions collectives.³⁶

En faisant de ces demandes une exigence, les travailleurs de Conakry décident de se mettre en grève les 9 et 10 juin 1950, si leurs revendications ne sont pas satisfaites. Celles-ci ne sont pas nouvelles. La CGT et les cheminots avaient déjà formulé une première demande commune auprès du chef du territoire le 5 décembre 1949 pour la réévaluation du salaire minimum. Cette revendication était destinée à faire passer le salaire minimum de 80 à 163 francs par jour. Quant aux travailleurs de la CFTC, ils avaient d'abord demandé au gouverneur de Conakry et au gouverneur général de l'AOF la chose suivante :

L'établissement d'un tableau du minimum vital d'après les calculs scientifiques ; la revalorisation du pouvoir d'achat par la correction du salaire minimum actuel et par la baisse des prix qui peut être obtenue facilement par la réduction des marges bénéficiaires... Ils demandent à Monsieur le ministre de la France d'outre-mer, à tous les parlementaires de conjuguer leurs efforts pour que soit promulgué rapidement le code du travail nécessaire à la détermination de leurs droits.³⁷

Après l'échec de cette demande effectuée en février 1949, la CFTC s'est adressée le 11 juin 1949 à l'inspection territoriale pour demander une réunion de la commission mixte afin d'examiner le relèvement des salaires des ouvriers du bâtiment et de l'industrie de 50 %, soit de 80 à 140 francs. Le 11 janvier 1950, la CFTC envoie une nouvelle lettre, sans succès, à l'inspecteur du travail³⁸. Le 23 mars 1950, les militants de la CFTC organisent une réunion publique au foyer de la Missi à Conakry, à laquelle participe un représentant des cheminots, afin d'étudier les modalités d'une action efficace pour obtenir une augmentation du salaire minimum. À cela s'ajoute le fait que la réunion de la commission consultative du travail qui devait se tenir le 9 mai 1950 n'a eu lieu que les 13 mai, 24 mai et 2 juin 1950, sans donner de résultats satisfaisants. Selon le décret du 3 avril 1937 :

Dans les colonies de l'AOF, les lieutenants-gouverneurs, et à Dakar, l'administrateur de la circonscription fixait par arrêté en conseil privé ou d'administration, soumis à l'approbation du gouverneur général, le taux du salaire minimum alloué aux travailleurs indigènes employés dans les entreprises commerciales, industrielles et agricoles.³⁹

Cependant les lieutenants-gouverneurs doivent prendre l'avis préalable de la commission consultative du travail qui leur fournit des éléments d'appréciation. Les salaires des catégories supérieures sont fixés par des commissions paritaires par négociation directe entre employeurs et travailleurs. Dans la commission consultative du travail de Guinée, les travailleurs sont représentés par deux délégués cheminots, deux délégués CGT (tous deux fonctionnaires) et deux délégués CFTC (secteur privé). Le basculement intervient quand le patronat refuse la proposition de la délégation ouvrière faite le 17 mai 1950 qui consiste à demander la vérification des prix pratiqués dans les boutiques et marchés, par une commission d'enquête composée d'un patron, d'un travailleur et de l'inspecteur du travail⁴⁰.

³⁵ ANS, fonds AOF, K418(144), Marcel Dufliche, « Aujourd'hui en AOF : grève de 24 heures de tous les travailleurs africains pour le code du travail », 3 novembre 1952.

³⁶ ANS, fond AOF, K44(1), extrait de la motion de résolution du comité intersyndical de grève, 31 mai 1950, p.3.

³⁷ CFDT, CH/4/149, extrait de la motion adoptée par les travailleurs réunis à l'appel de l'Union des syndicats africains de Guinée (CFTC), 4 février 1949.

³⁸ CFDT, CH/4/149, lettre de Papa Ndiaye à l'inspecteur du travail, 11 janvier 1950.

³⁹ CFDT, CH/4/149, lettre de David Soumah à Gérard Espéret, juin 1950.

⁴⁰ CFDT, CH/4/149, Comité inter-syndical, 31 mai 1950.

C'est dans cette atmosphère qu'une grève générale de 48 heures a lieu les 9 et 10 juin 1950 dans le but de faire pression sur le gouvernement guinéen pour qu'il fixe le salaire minimum à 134 francs par jour. Le manœuvre de Conakry bénéficierait ainsi d'une augmentation de 67,50 % sur son salaire de 80 francs. La grève concerne tous les travailleurs du secteur privé, les employés des mairies, de l'intendance, des sociétés africaines de prévoyance (SIP), les ouvriers et manœuvres des services publics, les employés du bâtiment ainsi que les auxiliaires assimilés aux conventions collectives. Il s'agit donc d'obtenir une augmentation du salaire minimum vital. Des réunions privées ont lieu chez Marius Sinkouh (employé de commerce, CFTC) et Sékou Touré (comptable des trésoreries, CGT), afin de s'assurer du bon déroulement de la grève⁴¹. Le grand meeting syndical du 8 juin 1950 qui devait se tenir à 18 heures au terrain de sport de Conakry est interdit par le gouverneur⁴². Si l'on en croit les renseignements des archives dakaroises, c'est parce que le 6 juin, Sékou Touré distribuait au nom du comité intersyndical (sans les représentants des cheminots) des tracts écrits en une terminologie correspondant à celle du RDA.

La cessation du travail est effective à Conakry le 9 juin, mais c'est le 10 qu'elle est totale :

La totalité des manœuvres du secteur administratif et privé, les employés de commerce, les ouvriers et employés de l'industrie et du bâtiment, aussi bien sur les chantiers publics et privés, les manœuvres du port, les ouvriers boulanger et bouchers, le personnel domestique participèrent à ce mouvement.⁴³

Le nombre de grévistes s'élève entre 4 500 et 5 000 environ sur 6 000 à 6 500 manœuvres, ouvriers et employés africains dont 3 000 manœuvres⁴⁴. La présence du personnel européen dans l'administration et le commerce ne permet pas d'assurer le fonctionnement normal du service. La presse rapporte qu'au port, la main d'œuvre militaire et des prisonniers ont été mobilisés pour remplacer les grévistes⁴⁵.

Le 10 juin le comité intersyndical, réuni à Conakry⁴⁶, annonce la fin de la grève le samedi à minuit si l'arrêté fixant le minimum vital de 134 francs avec extension aux zones d'intérieur paraît avant le samedi 17 juin 1950 à 18 heures⁴⁷. En cas de non satisfaction, de nouvelles décisions seraient prises. Les leaders de la grève rassurent aussi les travailleurs en promettant qu'en cas de licenciement ou de répression pour faits de grève ou toute autre menace, le travail serait arrêté dans tous les secteurs par solidarité avec les ouvriers concernés.

Le 13 juin 1950, pour limiter l'activité syndicale, l'inspecteur général du travail donne son accord télégraphiquement pour la fixation du salaire minimum journalier du manœuvre non spécialisé à Conakry à 96 francs. Pour le manœuvre non spécialisé, résidant depuis un an au moins à Conakry et ayant travaillé pendant cette période au moins neuf mois, le salaire journalier minimum est fixé à 104 francs. Les ouvriers (première catégorie-manœuvre spécialisé) obtiennent une augmentation de 25 %, et les ouvriers hors catégories de 30 % à compter du 1^{er} juillet 1950⁴⁸. Outre l'augmentation du salaire minimum, l'administration guinéenne a pris des dispositions pour accroître les quantités de riz mises sur le marché, et stabiliser le prix de cette denrée de base : 8 kilogrammes de riz à 29 francs en avril 1950 sont portés le 15 juin 1950 à 29 francs pour 12 kg. Le prix du pain, de 46 francs pendant le premier trimestre 1950, est ramené à 40 francs le kilo à Conakry le 25 juin 1950.

⁴¹ En présence de Soriba Touré (commis des services administratifs), Amara Soumah (conseiller général du RDA de Conakry), Madeira Keita (secrétaire général du parti démocratique guinéen), Ray Autra connu encore sous le nom de Mamadou Traoré (journaliste, enseignant, un des membres fondateurs du PDG).

⁴² ANS, fonds AOF, K44(1), Comité inter-syndical (Raymond Faber, Soriba Touré, Sékou Touré), « Résolution du comité intersyndical de grève », 8 juin 1950, p. 4.

⁴³ ANS, fonds AOF, K44(1), rapport n° 113/C de l'inspecteur général du travail de l'AOF, « Fixation du salaire minimum en Guinée et grève des 9 et 10 juin 1950 », 22 juin 1950, p. 7.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ « Grève à Conakry », *Paris-Dakar*, 10 juin 1950.

⁴⁶ En présence de Marius Sinkouh (36 ans, né vers 1914 à Bigori, employé de commerce), Faber Raymond (35 ans, né vers 1915 à Sanga, cercle Boffa, écrivain au CFCN), N'Diaye Papa (33 ans, né vers 1917 à Conakry, menuisier, secrétaire général du syndicat des ouvriers de l'industrie et des entreprises), tous délégués de la CFTC et de Lamine Fofana (39 ans, né vers 1911 à Morecantah, comptable à la Maison Chevanel), Touré Soriba (42 ans, né vers 1908 à Conakry, commis des services administratifs), Touré Sékou (responsable de la CGT, comptable des trésoreries).

⁴⁷ ANS, fonds AOF, K44(1), Comité intersyndical (Marius Sinkoun, Raymond Faber, Papa N'Diaye, Lamine Fofana, Soriba Touré, Sékou Touré), « Camarades travailleurs », Conakry, 10 juin 1950.

⁴⁸ ANS, fonds AOF, K44(1), Rapport de l'inspecteur général du travail de l'AOF, « Le salaire minimum en Guinée et les conditions de résorption des séquelles de la grève des 9 et 10 juin 1950 », 21 août 1950.

Malgré les racines économiques de la grève, l'inspecteur du travail en fait une lecture politique comme le note Céline Pauthier, « l'inspection générale du travail interpréta cette grève comme une manœuvre politique du RDA pour mobiliser les travailleurs via les organisations syndicales⁴⁹ ».

La fin de la grève s'est accompagnée de licenciements massifs et de l'arrestation des leaders syndicaux⁵⁰. Dans le secteur administratif et privé, 5 à 8 % des travailleurs sont licenciés ou mis à pied. À la Société des grands travaux de Marseille, 60 travailleurs sont licenciés, soit 14 % de l'effectif. Au total, 577 travailleurs sont licenciés, dont 365 appartenant à la CGT guinéenne : 120 manœuvres, 125 ouvriers, 40 employés de commerce et 80 domestiques⁵¹.

Sept dirigeants sont arrêtés par la police, dont Sékou Touré, Soriba Touré, Lamine Fofana et Raymond Faber ; ils sont jugés le 12 juin dans la matinée. Le tribunal de Conakry les condamne à six jours de prison et 200 francs d'amende chacun⁵². Sékou Touré, commis du cadre commun supérieur, est muté au Niger par la décision n° 5.337 du 29 septembre 1950 du Haut-Commissaire de la République. Les travailleurs protestent contre cette décision considérée comme une entrave à la liberté démocratique et à la liberté syndicale. Sékou Touré ne se rend finalement pas au Niger, mais c'est le cas de Madeira Keita (secrétaire général du PDG) qui est muté et quitte la Guinée.

Céline Pauthier a souligné le rôle joué par les élites guinéennes dans la libération de Sékou Touré et de ses camarades, mais il s'avère que la CFTC métropolitaine a aussi joué un rôle important dans la libération des grévistes. En témoigne une lettre adressée par la CFTC le 18 juin 1950 au secrétaire d'État de la France d'outre-mer, le docteur Aujoulat. Le syndicat français y exprime ses plus vives protestations contre l'emprisonnement des syndicalistes guinéens et demande au ministre d'intervenir pour que ces sanctions soient rapidement levées⁵³. La CGT métropolitaine proteste aussi auprès du gouvernement contre ces arrestations, qu'elle considère comme une violation des droits syndicaux⁵⁴.

Quant au journal *Le Réveil*, principal organe du RDA, il a attendu le 14 août 1950 pour témoigner sa sympathie aux syndicats guinéens en titrant « Les travailleurs de Guinée avaient raison⁵⁵ ».

La révision du salaire minimum obtenue par les travailleurs guinéens lors de la grève générale de 1950 a renforcé le mouvement syndical guinéen. Malgré la réussite de la grève, les luttes syndicales pour la correction du salaire minimum ne se sont pas pour autant arrêtées. De 1952 jusqu'à la fin de la décennie 1950 de grandes grèves ont encore eu lieu en Guinée concernant le salaire minimum, dont la grève générale de 1953.

La grève générale de 1953 : une nouvelle lutte pour le minimum vital

En décembre 1952, l'Assemblée nationale française vote le code du travail des territoires d'outre-mer à la suite de la grève générale du 3 novembre largement suivie dans les grandes villes d'AOF⁵⁶. Ce code du travail était au cœur des luttes syndicales africaines de la seconde moitié des années 1940 et du début des années 1950. Les Africains réclamaient le respect de l'égalité citoyenne acquise en 1946 grâce à la constitutionnalisation de la loi dite « Lamine Gueye ». Omar Gueye a montré que le combat pour le vote du code du travail des territoires d'outre-mer fut un long processus qui a mobilisé à la fois les travailleurs africains et les élites politiques, mais aussi d'autres couches sociales⁵⁷. Cependant, le vote du code du travail ne signifie pas la fin des mobilisations : les salariés africains ont dû intensifier les grèves pour son application intégrale. C'est dans ce contexte qu'une grève de 72 heures a lieu au Sénégal du 3 au 5 novembre 1953⁵⁸. L'article 95 du code dispose que :

⁴⁹ Pauthier C., « L'indépendance ambiguë... », *op. cit.*, p. 177.

⁵⁰ ANS, fonds AOF, K44(1), Circulaire n° 25 du 9 juin 1950 du gouverneur de la Guinée à l'endroit des chefs de services et bureau.

⁵¹ ANS, fonds AOF, K44(1), Rapport de l'inspection générale du travail de l'AOF, « Fixation du salaire minimum en Guinée et grève des 9 et 10 juin 1950 », 22 juin 1950, p. 7.

⁵² CFDT, CH/4/149, lettre de David Soumah à Gérard Espéret, 29 juin 1950.

⁵³ CFDT, CH/4/149, lettre du secrétaire général de la CFTC, 18 juin 1950.

⁵⁴ « La grande lutte des travailleurs de Guinée », *Le Peuple*, semaine du 14 au 21 juin 1950, p. 2.

⁵⁵ « Les travailleurs de Guinée avaient raison », *Le Réveil*, 14 août 1950.

⁵⁶ ANS, fonds AOF, K418(144), « Grève de protestation des syndicats d'AOF », *AFP*, 3 novembre 1953.

⁵⁷ Gueye O., *Sénégal...*, *op. cit.*, p. 385.

⁵⁸ « Le troisième jour de grève à Dakar », *Paris-Dakar*, 5 novembre 1953.

Des arrêtés du chef de territoire, pris après avis de la commission consultative du travail, fixent : les zones de salaire et les salaires minima interprofessionnels garantis ; les cas dans lesquels le logement doit être fourni, sa valeur maximum de remboursement et les conditions auxquelles il doit répondre, notamment au regard de l'hygiène et pour assurer les protections des femmes et jeunes ne vivant pas en famille, etc.⁵⁹

Les syndicats guinéens exigent donc la fixation du salaire minimum garanti prévu à l'article 95 et qui doit être déterminé en fonction du coût de la vie. Ils réclament la baisse des prix pour valoriser le pouvoir d'achat des salariés et ainsi enrayer la hausse du coût de la vie. Une puissante grève a lieu le 21 septembre 1953, et dure jusqu'au 25 novembre 1953. La question salariale est l'une des causes du mouvement. Une note des archives de la CFDT précise :

La cause immédiate de cet important mouvement social réside dans la fixation, par les arrêtés territoriaux des nouveaux salaires minima, dans le cadre de la durée hebdomadaire du travail de 40 heures. Se refusant à envisager l'augmentation de 20 % consécutive au maintien des salaires prévues pour 40 heures et à redistribuer en conséquence – malgré la faiblesse du taux de leur majoration – les heures supplémentaires, les textes pris constituent souvent une régression sur la situation ancienne, violant ainsi l'esprit de la loi.⁶⁰

La manière restrictive qu'a le gouvernement de déterminer le salaire minimum suscite un fort mécontentement chez les travailleurs guinéens qui aspirent à la revalorisation de leur pouvoir d'achat. C'est dans ce contexte que s'inscrit la longue grève générale de 1953. Au sein des partis politiques guinéens, le contexte politique a changé par rapport à la grève générale de 1950 car Sékou Touré est devenu secrétaire général du PDG-RDA depuis 1952. Mais est-ce pour cela que cette grande protestation est considérée par certains auteurs comme une manœuvre politique du PDG ? Ce dernier a perdu les élections législatives en 1951 et, pour Ruth Schachter-Morgenthau, c'est à cause de cette défaite que les jeunes militants du PDG décident de se tourner vers l'activité syndicale⁶¹. L'historienne américaine note qu'au cours de cette période, l'activité syndicale est devenue un moyen pour le RDA guinéen d'étendre son influence⁶². Mais les raisons de ce grand mouvement de contestation sont avant tout économiques. D'autant que la deuxième loi Lamine Gueye, qui établit le principe de l'égalité de rémunération à capacité égale entre fonctionnaires quelle que soit leur « race », n'a pas été respectée⁶³. En 1953, le journal de la CGT *Le Peuple* publie un rapport sur les disparités salariales entre les travailleurs africains et européens dans le commerce en Guinée. Dans la première catégorie, un Africain reçoit un salaire de 5 264 francs par mois, alors que l'Européen reçoit 27 471 francs. Dans la deuxième catégorie, le travailleur africain est payé 6 405 francs, un chiffre très insignifiant comparé aux 36 485 francs de l'Européen⁶⁴.

Organisée encore par le comité intersyndical comprenant la CFTC, la CGT et les cheminots, la grève de 1953 a duré plus de deux mois. Trois grands meetings sont organisés les 7, 14 et 19 septembre 1953 au cinéma Rialto de Conakry, et l'ordre de grève est lancé par les trois syndicats. Selon les informations contenues dans les archives de la CGT, ces trois réunions ont rassemblé plus de 10 000 travailleurs de toutes spécialités. Adama Diop, syndicaliste cheminot de Conakry, est choisi pour diriger le comité intersyndical et fournir des informations utiles aux grévistes. L'administration a tout tenté pour détacher la CFTC des autres syndicats, ce qui aurait probablement empêché la grève car la CFTC guinéenne est le syndicat qui représente la quasi-totalité des employés des secteurs privés. Mais, selon David Soumah⁶⁵, renoncer à la grève aurait eu de graves répercussions sur la centrale chrétienne croyante qui aurait ainsi risqué de perdre la confiance de la masse des travailleurs.

Le 12 juin 1953, la commission consultative du travail est convoquée pour se pencher sur le salaire minimum interprofessionnel garanti. Les syndicats guinéens demandent que le salaire de 140 francs par jour fixé en février 1952, soit révisé. Ils soulignent que le pouvoir d'achat des salariés a baissé de 15 %. Par exemple, le prix du kilo de riz est passé de 30 francs à 40 francs à Conakry depuis l'adoption du code du travail⁶⁶. Ils saisissent l'inspection du travail pour la révision de ce salaire, mais leur proposition est immédiatement refusée. Le conflit devient inéluctable. Les syndicats commencent par une grève des heures supplémentaires du 5 au

⁵⁹ JORF, loi n° 52-1322 du 15 décembre 1952.

⁶⁰ CFDT, CH/5/188, « Conflits en AOF 1953 : durée du travail, salaires », 12 novembre 1953.

⁶¹ Schachter-Morgenthau R., *Le multipartisme en Afrique de l'Ouest...*, op. cit.

⁶² Ibid.

⁶³ JORF, loi n° 50772 du 30 juin 1950 portant sur l'égalité des statuts des fonctionnaires en France d'Outre-mer.

⁶⁴ « Rapport sur la discrimination raciale en matière de salaire en Guinée », *Le Peuple*, 15 novembre 1953.

⁶⁵ CFDT, CH/5/188, lettre de David Soumah à Gérard Espéret, 28 octobre 1953.

⁶⁶ CGT, 15B1/66, Sékou Touré, « Les prolétaires africains sont décidés d'imposer par leur action unie l'application du code du travail, fruit de leur lutte et de leur courage », *Organe hebdomadaire de la CGT Guinée*, 14 septembre 1953.

19 septembre 1953, qui est largement suivie par les travailleurs, mais qui ne change rien. La grève prend alors un caractère illimité et s'étend dans toute la Basse-Guinée. Elle est suivie partiellement en Haute Guinée et en Moyenne Guinée, notamment dans les villes de Kankan et de Mamou, le lundi 21 septembre 1953⁶⁷.

La population guinéenne aide les grévistes à faire triompher leurs revendications. Par exemple, les travailleurs de la « brousse » fournissent le ravitaillement des grévistes au point d'embouteiller certains transports. Malgré les pressions exercées par les autorités coloniales guinéennes, les villageois voisins continuent à donner de la nourriture aux familles en grève⁶⁸. Si l'on en croit la lettre de Gérard Espéret du 12 novembre 1953, des travailleurs les appuient avec une grève de 48 heures⁶⁹. La CGT et le RDA distribuent de l'argent aux grévistes. Pour éviter que ces deux organisations ne prennent le monopole du mouvement, la CFTC métropolitaine, en guise de soutien aux grévistes, alloue une subvention de 200 000 francs à la CFTC guinéenne pour venir en aide aux grévistes les plus éprouvés⁷⁰. Cette grève touche principalement les salariés du secteur privé, surtout ceux de l'industrie et du commerce (avec plus de 80 % des salariés), et dans une moindre mesure les auxiliaires de l'administration. Elle est générale, en dépit de quelques défections partielles. Selon la CGT métropolitaine, sur plus de 20 000 salariés à Conakry, seuls 400 refusent de se mettre en grève⁷¹. Le mardi 22 septembre, au deuxième jour de la grève générale, la proportion des grévistes retombe à 67 %⁷². Mais durant les premiers jours, la grève est totale dans les grandes entreprises et maisons de commerce⁷³. Les petites entreprises sont par contre peu touchées. Au port, c'est grâce aux agents européens et aux manœuvres journaliers que le service est assuré. Dans le secteur du bâtiment, si une reprise partielle s'est faite sentir à partir du 25 septembre 1953, en revanche dans la société dite les Grands travaux de l'Est, le taux du personnel gréviste passe de 20 % à 60 % entre le 21 septembre et le 25 septembre 1953⁷⁴.

Le comité intersyndical organise des réunions pour tenir les grévistes informés de la situation. C'est le cas, par exemple, le 22 septembre 1953. À la suite de cette réunion syndicale, suivie d'une manifestation des grévistes, la police est appelée pour disperser les manifestants. Ce meeting, qui a attiré plus de 15 000 travailleurs dans la salle du cinéma Rialto, est la plus grande mobilisation syndicale de l'année 1953 à Conakry⁷⁵. Le 26 septembre 1953, une autre réunion d'information est organisée par le comité intersyndical au même endroit. La CGT métropolitaine rapporte que deux événements dramatiques se sont produits au cours du mois d'octobre de cette grève : un travailleur guinéen du nom de Mamadou Diallo a été assassiné (ses obsèques ont eu lieu le 29 octobre 1953) et Samba Oury Baldé a été blessé par la police.

L'administration et le patronat refusent toutes les conciliations proposées par les syndicats guinéens, notamment la CFTC. Le 29 octobre 1953, les employeurs décident d'ouvrir les négociations aux travailleurs couverts par les conventions collectives, c'est-à-dire à une infime minorité de salariés, en proposant une augmentation de salaire de 14,3 %. Les représentants des syndicats refusent, considérant cette solution comme une division des travailleurs en lutte⁷⁶. Nos sources n'établissent pas de lien entre les négociations proposées par les employeurs et les funérailles de Mamadou Diallo même si les deux événements interviennent le même jour.

L'ampleur de la grève poussent les hommes politiques à intervenir. Louis Jacquinot, alors ministre de la France d'outre-mer, s'entretient avec les délégués des centrales syndicales de la CGT et de la CFTC sans parvenir à un accord. Yacine Diallo (1897-1954), député de la Guinée, très préoccupé par les grèves en AOF, en particulier celles à Conakry, sollicite une intervention ministérielle en faveur de la stricte application du code du travail et de la revalorisation du pouvoir d'achat. Le journal *Paris-Dakar* rapporte que la question du

⁶⁷ « Les mouvements de grève en Guinée », *Paris-Dakar*, samedi 26 septembre 1953.

⁶⁸ CGT, 15B1/66, extrait de l'éditorial de Sékou Touré sur les 5 premiers jours de la grève paru dans l'organe hebdomadaire de la CGT Guinée, 26 septembre 1953.

⁶⁹ CFDT, CH/5/188, lettre n° 17 de Gérard Espéret aux responsables, 13 novembre 1953.

⁷⁰ CFDT, CH/4/149, extrait de la réunion du bureau du comité de gestion, 13 novembre 1953.

⁷¹ CGT, 15B1/66, Sékou Touré, « Puissante démonstration de l'unité d'action, du courage et de la volonté de progrès des travailleurs africains de Guinée en lutte », *Organe hebdomadaire de la CGT Guinée*, 24 septembre 1953.

⁷² « Les mouvements de grève en Guinée », *Paris-Dakar*, samedi 26 septembre 1953.

⁷³ Grands travaux de Marseille, Soliditit français, Hersant, la Compagnie minière de Conakry, Bauxites Midi de Kassa, garages, auxiliaires de chemin de fer, des travaux publics et du port, etc.

⁷⁴ « Les mouvements de grève en Guinée », *Paris-Dakar*, samedi 26 septembre 1953.

⁷⁵ CGT, 15B1/66, Sékou Touré, « Puissante démonstration de l'unité d'action, du courage et de la volonté de progrès des travailleurs africains de Guinée », *Organe hebdomadaire de la CGT Guinée*, 24 septembre 1953.

⁷⁶ CGT, 15B1/66, Marc Piolot « Depuis le 19 septembre 1953, les travailleurs de Guinée font grève pour imposer l'application loyale du code du travail », 10 novembre 1953.

pouvoir d'achat des salariés est au cœur des débats du Grand Conseil de l'AOF. Pour augmenter le pouvoir d'achat des salariés, le Grand Conseil adopte les mesures suivantes : diminution du droit fiscal d'entrée du maïs de 2 à 0,5 %, réduction du droit fiscal d'entrée du thé de 13 à 3 % et du sucre raffiné de 5 à 2 %, réduction de 5 à 1 % de la taxe de consommation des huiles d'arachide de fabrication locale. Mais pour compenser ces dégrèvements, le droit fiscal d'entrée des tabacs fabriqués est augmenté de telle sorte que le paquet coutera 2 francs de plus et le litre d'alcool pur passe de 700 francs à 850 francs⁷⁷.

Le même jour, le 16 novembre 1953, le comité intersyndical publie un communiqué encourageant les salariés à poursuivre la grève, suite à l'annonce par le gouverneur de Guinée d'une baisse des prix et d'une révision du salaire minimum pour le 15 décembre 1953. Les dirigeants syndicaux estiment que cette date est trop lointaine⁷⁸. La grève se termine le 25 novembre par un succès des syndicats guinéens, l'administration ayant décidé une revalorisation salariale de 20 %. La médiation est faite par Jacques Ferrandi, directeur général des affaires économiques et Colonna d'Istria, inspecteur général du travail et des lois sociales en AOF, dont les propositions sont acceptées par les syndicats ouvriers et patronaux⁷⁹. Au-delà de cette grande victoire syndicale, cette grève est vue comme un tournant dans l'émergence du nationalisme guinéen d'après les analyses d'Elisabeth Schmidt et de Céline Pauthier. Cette dernière écrit à propos de la grève générale de 1953 :

Mais c'est surtout la grève de 1953 qui fut l'objet d'une construction mémorielle et occupa une place centrale du récit nationaliste [...]. De plus, elle marqua un tournant dans la politisation des revendications sociales en Guinée et marqua véritablement le début de la mobilisation de masse par le PDG.⁸⁰

Le droit syndical est légalisé pour la première fois en Afrique occidentale française en 1937 sous le Front populaire⁸¹, avant que la loi du 7 août 1944⁸² n'étende ce droit à l'ensemble de l'Afrique française sans restriction. La plupart des syndicats africains sont affiliés aux centrales métropolitaines. Sous l'influence de ces dernières, les travailleurs guinéens, à l'instar de Sékou Touré, y suivent une formation syndicale. De la fin des années 1940 au milieu des années 1950, les jeunes syndicalistes guinéens se mobilisent pour réclamer la révision du salaire minimum. La hausse des prix et la baisse du pouvoir d'achat sont douloureusement ressenties par les salariés guinéens. La lutte pour l'augmentation des salaires lors des grèves générales de 1950 et 1953 a alors deux objectifs : empêcher la réduction du pouvoir d'achat des travailleurs en raison de la hausse des prix et améliorer le niveau de vie très bas des travailleurs dans l'après-guerre. Dans l'ensemble, cette lutte est couronnée de succès, notamment lors de la grève générale de 1953, qui touche la quasi-totalité des salariés de Conakry où la classe ouvrière est plus organisée et concentrée. Les augmentations salariales obtenues entre 1950 et 1953 représentent une amélioration considérable pour la classe ouvrière guinéenne. À la suite de la grève générale de 1950, le salaire minimum est porté de 80 à 96 francs par jour, tandis que lors de la grève générale de 1953, les salaires sont augmentés de 20 %. Ces mobilisations démontrent aussi la capacité des syndicats guinéens à renverser la hiérarchie coloniale. Ces grèves montrent que représentants du patronat et administration coloniale acceptent de faire des concessions substantielles pour éviter les pertes résultant d'une grève. L'administration française doit alors céder aux revendications. C'est dans la solidarité, dans l'unité d'action, que les travailleurs guinéens arrachent leurs droits. Tout au long de ces grèves, c'est l'unité de l'intersyndicale, ainsi que la capacité des travailleurs guinéens à trouver des ressources diverses pour tenir, notamment lors de la grève de 1953, qui rendent ces mouvements particuliers.

Tout au long des années 1950, la question salariale est au centre des revendications des syndicats guinéens. Mais l'avènement de Sékou Touré comme premier président de la République guinéenne ouvre une période de mise en sommeil du mouvement syndical guinéen. Dès son arrivée au pouvoir, toutes les grèves concernant l'augmentation salariale sont fortement réprimées. Touré déclare alors que pratiquer un syndicalisme revendicatif n'a aucun sens dans un pays en phase de construction. Il demande donc aux syndicats guinéens de faire une reconversion et de faire preuve de patriotisme pour l'unité nationale et la construction

⁷⁷ « Les mesures pour augmenter le pouvoir d'achat des salariés devant le Grand Conseil », *Paris-Dakar*, 16 novembre 1953.

⁷⁸ CGT, 15B1/66, Comité-intersyndical (Sékou Touré, David Soumah Adama Diop), « Communiqué du comité intersyndical CFTC, CGT et Cheminots », 16 novembre 1953.

⁷⁹ « Fin des grèves en Guinée », *Paris-Dakar*, 25 novembre 1953.

⁸⁰ Pauthier C., « L'indépendance ambiguë... », *op. cit.*, p. 185.

⁸¹ ANS, fonds AOF, K70(19), Législation du travail en AOF : convention collective, congé payé, syndicats, correspondance et rapports, mars 1937 ; voir également Bernard-Duquenot Nicole (1985), *Le Sénégal et le Front Populaire*, Paris, L'Harmattan.

⁸² Décret du 7 août 1944 instituant des syndicats professionnels en AOF, en AEF, au Cameroun, au Togo et en Côte des Somalis, JORF, 17 août 1944.

d'une économie moderne. À cet effet, il réprime les grévistes dès 1958, puis emprisonne tous les enseignants grévistes de 1961⁸³. Sous sa présidence, seule est autorisée la Confédération nationale des travailleurs de Guinée (CNTG), syndicat unique. Selon Sékou Touré, une grève contre un gouvernement africain ne peut pas être tolérée, car cela affaiblit l'autorité de ce dernier⁸⁴. En effet, pour lui, le syndicalisme à l'époque coloniale n'était pas seulement une opposition entre employeurs et employés, mais aussi entre colonisateurs et colonisés, dont les intérêts divergeaient. Le syndicalisme guinéen ne retrouvera sa liberté qu'après la mort de Sékou Touré, en 1984.⁸⁵

Abdrahmane Tagourla

Université Paris I Panthéon Sorbonne, CHS, Paris (France)

Bibliographie

- BANGALI N'GORAN Gédéon (2014), « Méthodes de revendications et gouvernance politique des crises syndicales en Afrique occidentale francophone de 1936 à 1990 », thèse de doctorat, université Alassane Ouattara.
- BONNECASE Vincent (2019), *Les prix de la colère. Une histoire de la vie chère au Burkina Faso*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- COOPER Frederick (2004), *Décolonisation et travail en Afrique : l'Afrique britannique et française 1935-1960*, Paris, Karthala.
- COOPER Frederick (2014), *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot.
- COOPER Frederick (2015), *L'Afrique dans le monde : capitalisme, empire, État-nation*, Paris, Payot.
- DIALLO Abdoulaye-Léléouma (2022), *Mouvement syndical en Guinée : une longue lutte appuyée par l'OIT*, Paris, L'Harmattan.
- DIALLO Mid, DOPAVOGUI Maurice et KESTER Gérard (dir.) (1992), *Guinée : pour un nouveau syndicalisme en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- GUEYE Omar (2011), *Sénégal : histoire du mouvement syndical. La marche vers le code du travail*, Paris, L'Harmattan.
- FONTENEAU Gérard, DE NOËL Madounga, LINARD André (dir.) (2004), *Histoire du syndicalisme en Afrique*, Paris, Karthala.
- MEYNAUD Jean, SALAH-BEY Anisse (1963), *Le syndicalisme africain : évolution et perspectives*, Paris, Payot.
- NOVEMBER Andras, (1965), *L'évolution du mouvement syndical en Afrique occidentale française*, Paris-La Haye, Mouton.
- PAUTHIER Céline (2014), « L'indépendance ambiguë : construction nationale, anticolonialisme et pluralisme culturel en Guinée (1945-2010) », thèse de doctorat, université Paris Diderot.
- PAUTHIER Céline (2016), « Indépendance, nation, révolution : les enjeux du "complot des enseignants" de 1961 en Guinée », in F. Blum, P. Guidi, O. Rillon (dir.), *Étudiants africains en mouvements, Contribution à une histoire des années 1968*, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, pp. 31-56.
- PRÉ Roland (1951), *L'avenir de la Guinée française*, Conakry, Les Éditions guinéennes.
- SCHACHTER-MORGENTHAU Ruth (1998), *Le multipartisme en Afrique de l'Ouest francophone jusqu'aux indépendances : la période nationaliste*, Paris, L'Harmattan.

⁸³ Pauthier Céline (2016), « Indépendance, nation, révolution : les enjeux du "complot des enseignants" de 1961 en Guinée », in F. Blum, P. Guidi et O. Rillon (dir.), *Étudiants africains en mouvements, Contribution à une histoire des années 1968*, Paris, Éditions de la Sorbonne, pp. 31-56.

⁸⁴ Rapport dans Bangali N'Goran Gédéon (2014), « Méthodes de revendications et gouvernance politique des crises syndicales en Afrique occidentale francophone de 1936 à 1990 », thèse de doctorat, Université Alassane Ouattara, p. 227.

⁸⁵ Diallo Mid, Dopavogui Maurice et Kester Gérard (dir.) (1992), *Guinée : pour un nouveau syndicalisme en Afrique*, Paris, L'Harmattan, p. 52.

SCHMIDT Elisabeth (2005), *Mobilizing the Masses : Gender, Ethnicity and Class in the Nationalist Movement in Guinea, 1939-1958*, Portsmouth, Heinemann Educational Books.

THIAM Iba Der (1983), « L'évolution politique et syndicale du Sénégal colonial de 1840 à 1936 », thèse de doctorat, université Paris-1 Panthéon Sorbonne.

THIOUB Ibrahima (1994), « Économie coloniale et rémunération de la force de travail : le salaire du manœuvre à Dakar de 1930 à 1954 », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 81(305), pp. 427-453.